

## Compte-rendu du conseil du 15 février 2018

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Nathalie DESBORDES, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET

**ABSENTS** : Aurélie DEBET (procuration donnée à Virginie GOURBAT),

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Début du conseil : 19h00

Le maire lit l'ordre du jour et y rajoute deux points : choix des prestataires pour l'achat de l'électroménager de la salle des fêtes et pour la plantation d'arbres à l'ancien captage. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 19 décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil de la mise en place du RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, <sup>feu</sup> est le nouvel outil indemnitaire de référence <sup>qui et</sup> qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il est composé de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et peut être complété par le CIA (complément indemnitaire versé annuellement). La décision sera prise au prochain conseil.

Concernant l'achat des terrains en bordure de l'ancienne décharge municipale, le Maire propose la somme de 150 € pour la parcelle appartenant à M. Patrice CONTE, d'une superficie de 600 m<sup>2</sup>. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Dans le cadre du projet de vente des chemins d'accès aux propriétés privées, le Maire propose une somme de 0,35 € le m<sup>2</sup>, les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Dans la perspective de la réhabilitation du presbytère il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la maîtrise d'œuvre de l'opération. C'est le Cabinet Furelaud de Nexon qui a été retenu au terme de la consultation pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Ses honoraires sont de 12 % du coût total des travaux.

Le Conseil approuve la demande de subvention au Conseil départemental pour ces travaux.

Suite à une demande, le maire présente au conseil le projet d'installation de cavurnes dans le cimetière de Lastours. Elles seraient perpétuelles, la décision de leur tarif est repoussée au prochain conseil.

## Questions diverses

Des devis pour l'achat d'appareils électroménagers (congélateur, réfrigérateur, micro-onde) pour la salle des fêtes ont été demandés à 3 entreprises :

- Boulanger : 657,99 € TTC
- Darty : 677,99 € TTC
- Denardoux : 819,79 € TTC

Le conseil décide de retenir l'offre de Denardoux mais en essayant d'obtenir une baisse du prix.

Concernant la plantation d'arbres à l'ancien captage, le devis de l'entreprise Vallade Delage est retenu. Pour la plantation d'acacias et l'entretien de deux ans le montant est respectivement de 6792,48 € et 1752 €.

Une demande de subvention faite par le GVA féminin est accordée pour un montant de 50 €.

Une réunion avec la Chataigneraie Limousine pour la réalisation d'un micro-diagnostic du bar restaurant de la commune est prévue le 28 février à 14h.

Les visites de cimetières initialement prévues le samedi 10 février sont repoussées au samedi 17 février en raison des intempéries.

L'éco-rurale aura lieu cette année le 2 juin avec l'inauguration des panneaux photovoltaïques. Une réunion préparatoire est prévue le 9 avril à 20h.

Le raccordement électrique des panneaux photovoltaïques sera fait le vendredi 16 mars, l'électricité sera coupée sur le secteur de la Croix du Comte, Coutreillas pendant la durée des travaux.

Les rideaux de la salle des fêtes commandés sont en rupture de stock, il faudra faire un autre choix de rideaux.

Suite aux chutes de neige, M. ROUBINET demande à partir de quand le déneigement peut être fait. Le Maire répond qu'en dessous de 5 cm le déneigement est plus dangereux en cas de gel.

Un nid de frelons asiatiques est présent dans un arbre du bourg de Lastours. En hiver les frelons sont absents donc il n'y a pas de risques. Selon le décret n° 2017-595 du 21 avril 2017, la destruction des nids de frelons asiatiques est à la charge de l'Etat. Le Maire en vertu de ses pouvoirs de police doit pouvoir assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. La commune doit donc procéder à l'éradication des habitats nuisibles dans le domaine public.

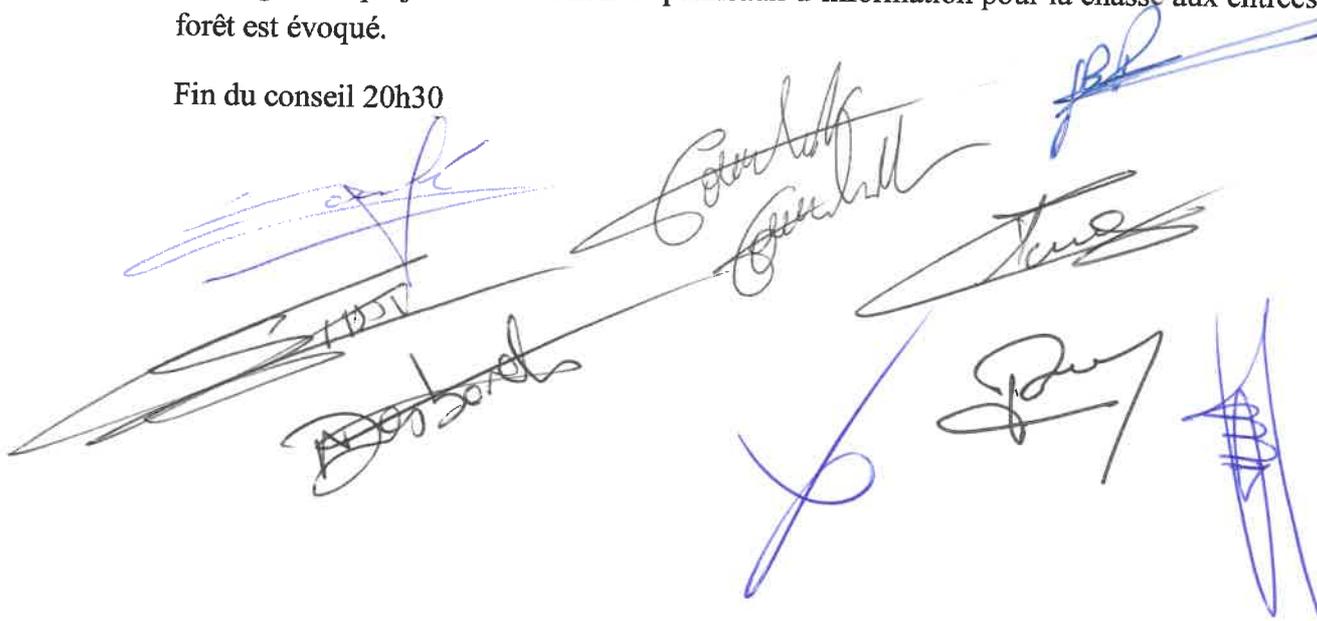
Le Maire informe qu'une soirée crèche vivante va être organisée le 22 décembre de 17h à 21h, l'argent récolté lors de la quête servira à acheter des chaises pour l'église. (M. Michel NAUDON propose un prêt de chaises).

*dan*

Le Maire informe que le dossier des frais de scolarité pour l'école de Saint-Hilaire-Les-Places est en suspens, 400 € par enfant scolarisé ont été payés à la commune de Saint-Hilaire en 2017.

Le bail de chasse pour la location de la forêt prend fin en juin 2018, sa reconduction est envisagée. Le projet d'installation de panneaux d'information pour la chasse aux entrées de la forêt est évoqué.

Fin du conseil 20h30



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. One signature in the upper right appears to be 'JP'. Another in the middle right is 'Toussaint'. A signature in the lower right is 'Gouy'. There are also several other illegible signatures and some scribbles.